

# Un mort lors d'une d'incinération de déchets non dangereux

Home » Un mort lors d'une opération de maintenance sur une installation d'incinération de déchets non dangereux

N° 55956 - 26/08/2020 - FRANCE - 22 - PLUZUNET

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux



Vers 16h30, lors d'une maintenance sur la turbine d'une usine d'incinération de déchets non dangereux, une projection d'huile à 360 °C provoque un incendie suivi d'une explosion. Un technicien de maintenance décède, 2 autres sont gravement intoxiqués au monoxyde carbone et 4 autres personnes plus légèrement. Tous les blessés sont transportés à l'hôpital. Les pompiers attaquent l'incendie à l'aide de RIA et d'extincteurs. Les câbles électriques du contrôle commande sont endommagés, mettant la chaudière en sécurité. L'exploitant pulvérise de l'eau dans la chambre de combustion pour éteindre le foyer. L'usine est mise à l'arrêt et le personnel est évacué. Les eaux d'extinction sont confinées et stockées dans un bassin. L'incendie est éteint vers 18h45.

La turbine et le local du groupe turbo alternateur sont endommagés ainsi que des nappes électriques d'alimentation du broyage des encombrants et du contrôle commande de l'installation d'incinération.

L'origine de l'accident serait liée au redémarrage inopiné de la turbine lors de l'opération de maintenance qui consistait au remplacement d'un filtre à huile.

L'inspection des installations classées, le lendemain, propose au préfet un projet d'arrêté préfectoral de mesures d'urgence prescrivant :

- l'arrêt des installations d'incinération et de valorisation énergétique ;
- les conditions de redémarrage, notamment une expertise par un organisme habilité de la chaudière et du réseau de vapeur exposé à l'incendie, la vérification de l'état des murs coupe-feu du local concerné, la vérification et réparation des installations électriques de l'usine, la remise en conformité du local GTA au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du site ;
- la gestion des déchets générés par l'incendie puis au moment de la phase de nettoyage du local GTA ;
- le maintien d'une surveillance des installations à l'arrêt.

